NOTE DE RECHERCHE DU CEVIPOF
Collection ENEF Élection présidentielle 2027
n° 2 · novembre 2026

L'irruption de l'IA dans l'élection présidentielle de 2027 : De la construction des programmes à leur évaluation par les citoyens





Olivier Costa
Directeur de recherche CNRS
olivier.costa@sciencespo.fr

Jérôme Coutou
Directeur de Digital Mate, Consultant IA
jcoutou@digitalmate.fr

The 2027 French presidential election marks a political turning point for AI, moving beyond deepfakes to transform programme development and voter analysis. Candidates can use AI to draft, compare, and cost policy proposals across domains, while citizens employ it to scrutinise and compare manifestos precisely. Pilot projects such as IA Candidats 2027 and France Équilibre 2032 show AI can generate budgetary scenarios and policy options, though outputs differ between models. However, adoption of IA by candidates remains hard to document, as they are unlikely to publicly admit using it, and benefits depend on expert validation. For voters, AI lowers barriers to understanding complex proposals but introduces risks of biased interpretation and unverified data. While AI may enhance programme comprehension, it is unlikely to fundamentally change voting behaviour, since electoral decisions are shaped by identity, values, and party affiliation. The 2027 election will serve as a critical test for AI's influence on democratic processes.

Introduction : l'irruption de l'IA dans les campagnes électorales

Jusqu'ici, l'usage de l'intelligence artificielle générative en politique a surtout retenu l'attention pour sa capacité à produire des images et vidéos trompeuses et des contenus de propagande. Les risques que cela induit pour la bonne marche de la démocratie sont réels, mais ils ne doivent pas masquer une autre évolution, moins spectaculaire mais tout aussi importante : la possibilité de mobiliser des modèles d'IA pour rédiger, comparer, chiffrer et discuter des propositions politiques. Cette année, pour la première fois, les candidats à l'élection présidentielle française disposent de cet outil. Et les électeurs peuvent eux aussi s'en servir pour analyser et évaluer leurs propositions. Lors des élections municipales de 2026, en France, plusieurs formes d'utilisation de l'IA ont déjà été observées, depuis la production de supports de communication jusqu'aux agents conversationnels permettant d'interroger les programmes (Marie 2026). La présidentielle de 2027 systématisera ces pratiques.

Dans ce contexte, deux questions méritent une attention particulière. Dans quelle mesure et avec quelles conséquences les candidats utiliseront-ils l'IA pour concevoir leurs programmes et en éprouver la cohérence ? Les citoyens se serviront-ils à leur tour de l'IA pour comprendre les propositions, comparer leurs conséquences et, éventuellement, éclairer leur vote ? Depuis longtemps déjà, ils peuvent utiliser des tests d'auto-positionnement politique, qui permettent, en répondant à une série de questions, de se situer sur une échelle (gauche/droite, axes sociétaux, économiques ou environnementaux) et de comparer leurs idées et attitudes avec celles des différents partis ou candidats. Désormais, grâce à l'IA, chaque électeur peut décortiquer les programmes, les comparer et évaluer dans quelle mesure ils correspondent à ses propres orientations et préférences. Si les possibilités techniques sont déjà là, leurs effets politiques restent à établir.

L'IA peut désormais intervenir à quatre niveaux du processus démocratique : produire les programmes politiques, informer les citoyens, évaluer la cohérence et la faisabilité des propositions, mais aussi influencer les opinions et les choix électoraux. Cette quadruple fonction soulève une question fondamentale : que devient le débat démocratique lorsque les mêmes technologies participent à la construction des propositions politiques et à la formation du jugement des électeurs ?

Pour éclairer ces questions, nous reviendrons d'abord sur l'état des recherches, en croissance exponentielle, qui analysent l'impact de l'IA sur le fonctionnement des démocraties et les comportements de leurs acteurs. Nous verrons ensuite que l'IA constitue désormais un outil à la disposition des candidats pour concevoir leur programme. Dans une troisième partie, on examinera dans quelle mesure les citoyens peuvent, eux aussi, se servir de l'IA pour éclairer leur vote, et on s'interrogera sur les effets potentiels de cela.

1. IA et politique : un champ de recherche en pleine expansion

La recherche sur l'impact du numérique sur la démocratie et le fonctionnement des systèmes politiques contemporains est ancienne et très vaste (pour une synthèse récente : Derosier 2026). S'agissant plus spécifiquement de l'IA, les travaux ont débuté avec l'émergence de ChatGPT (2022) et ont surtout documenté les menaces qu'elle fait peser sur les processus démocratiques. Ils portent sur l'automatisation de la propagande et le microciblage des électeurs par des bots et des algorithmes (Woolley et al. 2018 et 2020), la surveillance de masse et la manipulation de l'information au profit des régimes autoritaires (Kreps et Kriner 2023), les biais politiques des systèmes d'IA affectant l'information civique (Hartmann et al. 2023) et l'érosion épistémique de la sphère publique (Summerfield et al. 2025).

Les *deepfakes* et la désinformation générée par IA suscitent aussi de nombreux travaux. Les études empiriques sur les élections récentes montrent leur omniprésence, mais indiquent un effet limité sur les résultats, le risque majeur étant plutôt la perte de confiance généralisée dans l'information (le « dividende du menteur »)[1].

[1] Sayash Kapoor et Arvind Narayanan, « We Looked at 78 Election Deepfakes. Political Misinformation Is Not an AI Problem », *Knight First Amendment Institute*, 13 décembre 2024. https://knightcolumbia.org/blog/we-looked-at-78-election-deepfakes-political-misinformation-is-not-an-ai-problem.

Ces résultats devront être constamment réévalués à la lumière de cas plus récents, compte tenu des moyens croissants dont disposent les organisations qui cherchent à peser sur le résultat des élections. S'agissant de la persuasion, des travaux récents établissent que les IA conversationnelles peuvent être aussi persuasives que des humains et modifier des attitudes politiques, mais avec des effets toutefois modestes et parfois dépolarisants (Lin et al. 2025 ; Hackenburg et Margetts 2025 ; Salvi et al. 2025).

La recherche s'est penchée aussi sur les questions de responsabilité et de légitimité démocratiques que soulève la gouvernance algorithmique dans l'administration. Elle montre que l'IA peut néanmoins, sous certaines conditions, renforcer la délibération et la conception de mécanismes institutionnels plus équitables (Koster et al. 2022 ; Derosier 2026).

Des travaux ont également analysé la part croissante que prend l'IA, notamment non déclarée, dans les travaux parlementaires (Suvanto et al. 2026). Au Mexique, une équipe a cherché des « traces linguistiques » de ChatGPT dans les discours de la Chambre des députés et du Sénat, observant des signes croissants depuis septembre 2024 (Bárcena 2026)). Au Royaume-Uni, une analyse a montré une envolée de tournures typiques de ChatGPT comme « I rise to speak » depuis 2022[2]. La RTBF, en Belgique, a aussi enquêté sur le recours à l'IA non déclaré par les parlementaires belges[3]. En France, une note de la Fondation Jean-Jaurès et de l'Agora des collaborateurs (2026) a analysé 1 629 tâches du métier de collaborateur parlementaire, et considéré que 55% étaient largement automatisables. La note relate aussi une enquête conduite auprès de 518 collaborateurs à l'Assemblée nationale qui révèle qu'un sur deux utilise l'IA quotidiennement, en marge de tout cadre.

Des travaux plus institutionnels examinent l'utilisation croissante, cette fois-ci officielle, de l'IA par les chambres, leurs services et leurs membres (Bromo et al. 2026 ; Pickering et al. 2025 ; Fitsilis 2021 ; Suter et al. 2025 ; von Lucke et Frank 2024 ; Fitsilis, von Lucke, Gagnon et al. 2024). De nombreux rapports institutionnels traitent de la question (Fitsilis, von Lucke, De Vrieze, Mikros et al. 2024 ; Union interparlementaire 2026 ; POPVOX Foundation 2024 ; Northern Ireland Assembly 2024). On note que le Sénat français a intégré, en septembre 2026, l'usage de l'IA dans la dernière édition de son Guide déontologique[4].

[2] James Titcomb, « ChatGPT triggers surge in MPs using AI-written speeches », *The Telegraph*, 11 septembre 2025. https://www.telegraph.co.uk/business/2025/09/11/chatgpt-triggers-surge-in-mps-using-ai-written-speeches/.

[3] « L'intelligence artificielle s'invite dans les parlements de notre pays, mais son utilisation échappe encore largement aux règles », *RTBF*, 14 octobre 2026. https://www.rtbf.be/article/l-intelligence-artificielle-s-invite-dans-les-parlements-de-notre-pays-mais-son-utilisation-echappe-encore-largement-aux-regles-11799988.

[4] Le chapitre « frais de mandat » autorise les élus à financer un ou plusieurs abonnements à des agents conversationnels (p. 168 et suiv.). Il précise toutefois les conditions dans lesquelles l'IA peut être mobilisée, et l'interdit explicitement pour la rédaction d'amendements. https://www.senat.fr/fileadmin/Senateurs/Elections/2023/Guide_Deontologique_du_Senateur.pdf.

2. Du côté des candidats : l'IA peut-elle améliorer les programmes ?

L'usage de l'IA ne se limite pas aux parlements – même s'ils sont tout particulièrement scrutés par les chercheurs. Tous les élus et les candidats ont vite compris l'intérêt de cet outil. Il permet, entre autres, de créer gratuitement des visuels et de rédiger rapidement des contenus sur les sujets les plus complexes. Pour les élections municipales de 2026, on a ainsi vu fleurir les illustrations, pas toujours réussies, et les propositions, pas toujours pertinentes, de toute évidence enfantées par l'IA. Au quotidien, nombre d'élus, à tous les échelons de gouvernement, l'emploient à toutes sortes de fins – rédaction de rapports, de courriers, de discours, d'amendements, de communiqués, résumés de documents… La technostructure a également mobilisé ces outils de manière extensive.

2.1. L'IA en renfort des conseillers

Cette année, pour la première fois, l'IA est largement accessible aux candidats de l'élection présidentielle, et ils ne vont pas s'en priver. L'élaboration d'un programme réclame en effet des compétences multiples (économie, finances publiques, énergie, sécurité, droit, santé, relations internationales…), de se prononcer sur tous les sujets qui relèvent de la compétence d'un président, et de prendre en considération les multiples contraintes qui encadrent son action (engagements internationaux, normes européennes, budget, règles constitutionnelles, organisation territoriale…). Cela implique surtout des arbitrages entre des objectifs qui ne sont pas toujours compatibles : promettre tout à la fois une baisse de la fiscalité, une augmentation des investissements publics et une réduction de la dette suppose, par exemple, d'expliquer comment ces trois objectifs pourraient être atteints simultanément.

Les candidats disposent traditionnellement de conseillers, d'experts et de groupes de travail pour construire leurs propositions. Ils s'inspirent aussi des expériences étrangères, et ne se privent pas de consulter les programmes de leurs adversaires politiques – ne serait-ce que pour en prendre le contrepied. L'IA générative peut faciliter ce travail en accélérant la recherche documentaire, la comparaison de scénarios, l'identification de contradictions et la formulation d'hypothèses. Elle est capable, en quelques échanges, de proposer plusieurs trajectoires budgétaires, de confronter une réforme à des expériences étrangères, d'examiner certaines contraintes réglementaires et de signaler des informations manquantes.

Cela ne signifie pas qu'une IA soit capable de produire un programme économiquement juste ou politiquement pertinent. Ses réponses reposent sur des données parfois inexactes, des hypothèses contestables et des raisonnements dont la solidité doit être vérifiée. En somme, pour les candidats, l'intérêt de l'IA tient moins à sa capacité à décider qu'à son aptitude à envisager toutes les questions auxquelles un programme devrait répondre et à proposer des palettes de scenarios.

2.2. Des expérimentations qui permettent d'observer ces possibilités

Deux dispositifs développés en 2026 offrent un premier terrain d'observation de la capacité des IA à proposer des programmes politiques aux candidats à la présidentielle.

Le premier, *IA Candidats 2027*[5], soumet une même consigne à six modèles d'IA, placés fictivement dans la position d'un candidat à la présidentielle. Chacun doit proposer un programme chiffré selon trois scénarios – prudent, ambitieux et disruptif. Les résultats présentent des différences sensibles. Les modèles ont différentes hiérarchies de priorités, n'attribuent pas les mêmes coûts aux mesures et divergent sur leurs conséquences budgétaires. Quatre des six réponses retiennent le scénario intermédiaire comme orientation générale. Cette convergence doit être interprétée avec prudence : la formulation même des scénarios influence les choix proposés.

Le second dispositif, *France Équilibre 2032*[6], inverse la démarche. Six IA reçoivent une même mission : construire des trajectoires de finances publiques pour atteindre plusieurs objectifs budgétaires à l'horizon 2032. Le résultat est instructif. Aucun des six modèles ne recommande un excédent public annuel de 10% du PIB comme cible opérationnelle. Les réponses divergent en revanche sur les moyens et les trajectoires permettant de stabiliser ou de réduire l'endettement.

Ces exercices illustrent la capacité de l'IA à organiser des hypothèses et à expliciter certains arbitrages. Ils révèlent également des faiblesses et limites : écarts entre les données utilisées, différences d'horizons de calcul, chiffrages non validés par un modèle macroéconomique indépendant. Il s'agit de démonstrations exploratoires, et non d'expériences scientifiques permettant de comparer les performances générales des modèles.

2.3. Un usage très probable, mais difficile à documenter et mesurer

Reste une question fondamentale : les candidats à la présidentielle utilisent-ils déjà ces outils pour rédiger leurs programmes ? À ce stade, il n'existe pas d'inventaire public permettant de le déterminer. Les usages privés des équipes politiques sont, par définition, difficiles à observer, et nul candidat ne va se vanter d'avoir utilisé de l'IA pour élaborer son programme. Ce serait particulièrement incongru, sachant que les présidents français sont supposés être capables d'avoir réponse à tout et de maîtriser chaque dossier, et sont réputés avoir une vision personnelle des grands problèmes du pays et du monde. Les débats télévisés ne visent à rien d'autre qu'à vérifier tout cela. Dans ces circonstances, qu'un candidat avoue s'en remettre à l'IA serait désastreux.

---

[5] *IA Candidats 2027* : https://www.ia-candidats-2027.fr.

[6] *France Équilibre 2032* : https://www.france-equilibre-2032.fr.

On peut toutefois formuler l'hypothèse que ces outils sont et seront mobilisés, compte tenu de leur accessibilité et de leur puissance. Mais on ne peut pas considérer qu'ils amélioreront substantiellement les programmes. Une proposition générée par une IA doit toujours être soumise à la vérification des éléments qu'elle contient, à une expertise contradictoire et, surtout, à une appréciation politique. Le choix de financer une politique plutôt qu'une autre relève de préférences collectives, de convictions et de responsabilités que le calcul ne suffit pas à départager. La politique opère en effet toujours à la frontière entre la rationalité – la nécessité de connaître les dossiers et de proposer des solutions réalistes et applicables – et les idées – le besoin de proposer des réformes audacieuses ou inédites, guidées par des valeurs et des convictions, pour apporter des solutions aux problèmes qui mobilisent les citoyens.

3. Du côté des citoyens : un nouvel instrument pour examiner les programmes

L'autre impact possible de l'IA sur l'élection présidentielle concerne les électeurs. Comparer sérieusement plusieurs programmes électoraux demande du temps et des connaissances. Les documents sont longs, hétérogènes, parfois peu précis sur les modalités de financement, le calendrier, les moyens. Les propositions sont formulées différemment d'un candidat à l'autre, ce qui complique leur confrontation.

3.1. Ce que peut l'IA et ce qu'elle ne peut pas

L'IA peut modifier les conditions pratiques de cet exercice. Un citoyen pourrait demander à un assistant de comparer les propositions de plusieurs candidats sur les retraites, l'immigration, l'énergie ou la fiscalité, puis d'approfondir les points qui le concernent ou l'intéressent. Il pourrait demander quelles économies financeraient telle mesure, quelles populations en bénéficieraient, quelles hypothèses de croissance sont retenues pour calculer cela, ou quelles obligations européennes ou internationales devraient être respectées.

L'intérêt du recours à l'IA réside dans le passage d'une information uniforme à une information interrogée. Le citoyen ne se contente plus de recevoir une synthèse : il peut demander des précisions, contester une réponse et explorer ses conséquences, interroger l'assistant sur son cas personnel. Des applications de ce type existent déjà. En Allemagne, *wahl.chat*[7] permet d'interroger les positions des partis à partir de leurs programmes et d'autres documents politiques, en présentant les sources utilisées. Le dispositif a notamment été proposé lors des élections fédérales de 2025.

La perspective est intéressante : il s'agit de rendre accessibles des contenus politiques sans imposer à chacun la lecture intégrale de centaines de pages. Mais encore faut-il que l'outil restitue fidèlement les documents. Or, une IA ne se contente pas de reproduire une information : elle la sélectionne, la reformule et la hiérarchise. Ainsi, deux modèles peuvent présenter différemment une même proposition. Par exemple, une question sur les retraites peut produire, alternativement, une réponse centrée sur les finances publiques, sur les inégalités sociales ou sur les conséquences démographiques. Le choix du corpus documentaire, les consignes données au système et la manière de formuler les questions deviennent alors déterminants.

[7] *wahl.chat*, comparateur électoral allemand : https://wahl.chat.

Un comparateur peut aussi présenter comme établies des économies hypothétiques, omettre une condition importante ou attribuer à un candidat une position qui ne figure pas dans son programme. Le risque n'est donc pas seulement la désinformation intentionnelle : c'est aussi celui d'une apparence d'objectivité donnée à des interprétations fragiles. Mais les assistants IA pourraient aussi être instrumentalisés, de manière à devenir des leaders d'opinion, de la même manière qu'ont pu l'être, aux débuts de la démocratie représentative moderne, le chef de famille, l'instituteur, le curé, le chef d'atelier ou le notable. Tous, à leur échelle, pouvaient peser sur le vote des citoyens dont ils étaient proches en donnant une vision orientée des débats et des enjeux de l'élection.

Ainsi, pour qu'un comparateur soit réellement utile, le citoyen doit pouvoir distinguer les propositions originales, les données vérifiées, les estimations produites par l'IA et les commentaires qu'elle ajoute, et savoir quelle organisation la met à disposition. À cet égard, la diversité des modèles et la traçabilité des sources comptent autant que la qualité apparente de leurs réponses.

Une autre question concerne le pouvoir des entreprises qui développent ces modèles. En sélectionnant les informations, en hiérarchisant les arguments et en appréciant la crédibilité des propositions, elles pourraient exercer une influence indirecte sur le débat démocratique, sans nécessairement chercher à orienter les opinions politiques.

3.2. Mieux informés, les électeurs voteront-ils autrement ?

C'est la question la plus délicate. Il est tentant de considérer qu'une meilleure connaissance et une compréhension plus fine des programmes entraîneraient mécaniquement des choix électoraux plus rationnels – ou, du moins, plus conformes aux intérêts, aux idées et aux valeurs des citoyens. Mais les travaux sur le comportement politique invitent à la prudence.

Le vote ne résulte pas uniquement d'un examen des propositions. Il mobilise des identifications partisanes, des convictions, des préférences sociales, un rapport aux personnalités politiques et souvent un rejet des autres candidatures. Le Baromètre de la confiance politique du CEVIPOF publié en février 2026 montre que seuls 22% des Français interrogés déclarent avoir confiance dans la politique et 15% dans les partis politiques. On ne peut donc considérer que l'acte électoral est fondé à titre principal sur une démarche rationnelle des électeurs, sur leur volonté d'en savoir plus sur les programmes des différents protagonistes. Autrement dit, la crise de la démocratie représentative ne se réduit pas à un défaut d'information. Cette information n'a, d'ailleurs, jamais été aussi abondante et facile d'accès : tous les programmes sont mis en ligne et de multiples sites, think tanks et médias les commentent en détail.

Il faut aussi rappeler qu'un électeur fortement attaché à un candidat ou à un parti est peu susceptible de changer d'avis parce qu'une IA relèvera une contradiction dans son programme. On a pu constater ces dernières années, à maintes reprises, que les ennuis des candidats avec la justice ou leur implication dans des scandales n'avaient qu'un impact marginal sur l'attitude de leurs partisans. Autrement dit, de nombreux citoyens chercheront, avec l'IA, plutôt une confirmation de leurs préférences qu'une réponse à leurs interrogations. En revanche, un électeur hésitant ou très focalisé sur un enjeu précis pourrait trouver dans un outil de comparaison alimenté par l'IA une aide pour départager plusieurs propositions.

3.3. L'IA peut informer, mais aussi persuader

Les recherches récentes montrent que les conversations avec l'IA peuvent effectivement modifier certaines opinions. Costello et al. (2024) ont établi qu'un dialogue personnalisé avec une IA pouvait réduire l'adhésion à certaines théories du complot, avec un effet persistant plusieurs semaines après l'intervention. Ce résultat ne concerne pas directement le vote, mais il contredit l'idée selon laquelle les convictions seraient toujours imperméables à l'argumentation. Plus directement, Lin et al. (2025) ont testé des conversations politiques avec des IA lors des élections américaines de 2024, canadiennes et polonaises de 2025. Ils ont observé des modifications significatives des préférences déclarées après des échanges avec des chatbots chargés de défendre un candidat.

Ces résultats viennent confirmer ce que l'on sait déjà : les attitudes politiques sont stratifiées. Certaines sont insusceptibles de changer (rapport au social, préoccupations pour l'environnement, avis sur des questions de société…), mais d'autres, qui sont moins fondamentales et renvoient davantage aux moyens d'atteindre un objectif qu'à l'objectif lui-même (justice sociale, sécurité, liberté, paix…), peuvent évoluer au gré d'une argumentation ou d'une exposition à des informations.

Ces travaux ne permettent pas de prédire l'éventuel effet de modèles d'IA dédiés à l'examen des programmes de la présidentielle française de 2027. Les participants des études étaient en effet placés dans des situations expérimentales, avec des assistants conçus pour défendre une candidature, et non face à de simples comparateurs neutres. Ils soulèvent néanmoins une question : à partir de quel moment un outil présenté comme un instrument d'information devient-il aussi un instrument d'influence ? Cette interrogation concerne autant les acteurs politiques susceptibles de déployer leurs propres assistants que les entreprises privées qui exploitent les modèles généralistes. En somme, les chatbots IA spécialisés dans les discussions politiques pourraient devenir des instruments d'influence – comme le sont, depuis longtemps, certains médias traditionnels et, plus récemment, les réseaux sociaux.

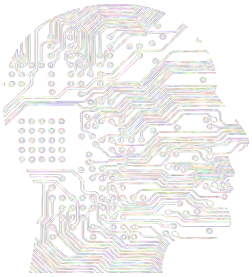
Tous les citoyens n'utiliseront pas l'IA de la même manière. Certains pourront s'en servir pour découvrir des propositions qu'ils connaissent mal. D'autres chercheront surtout des arguments confortant leurs préférences, et tendant à démontrer que leur candidat a les solutions aux problèmes qui leur tiennent à cœur. D'autres encore n'utiliseront jamais ces outils.

Leur usage dépendra de la familiarité des citoyens avec les technologies numériques, de leur intérêt pour la politique, et de la confiance qu'ils accorderont aux systèmes et des modalités d'accès. On ne peut donc pas présumer que la disponibilité d'une information plus complète produira un électorat sensiblement mieux informé, et on peut anticiper trois effets possibles de l'IA : apprendre davantage sur les programmes (courant), modifier son jugement sur leur crédibilité ou leurs qualités (rare), et changer son intention de vote (exceptionnel).

Conclusion : la présidentielle de 2027 comme terrain d'observation

L'IA pourrait jouer un rôle dans la campagne présidentielle de 2027 sans devenir elle-même un acteur politique autonome. Pour les candidats, elle offre de nouvelles possibilités de préparation, de simulation et de confrontation des propositions. Elle pourrait améliorer certaines étapes du travail programmatique, notamment sur les questions les plus techniques (budget, fiscalité, social…). Mais ses usages réels et ses bénéfices restent à documenter.

Pour les citoyens, elle abaisse le coût d'accès à une information politique complexe. Elle ouvre la possibilité de comparer plus facilement les engagements des candidats et d'en questionner les effets et conséquences, notamment sur des sujets précis. Mais cela ne garantit ni la qualité des réponses fournies par l'IA, ni leur neutralité, et ne présume pas une modification des comportements électoraux.



> Pour les **candidats**, [**l'IA**] offre de nouvelles possibilités de **préparation**, de **simulation** et de **confrontation** des propositions.

La particularité de cette évolution tient au fait que les mêmes familles de modèles pourraient intervenir aux deux extrémités du processus électoral : en amont, dans l'élaboration des propositions des candidats ; en aval, dans leur interprétation et leur évaluation par les citoyens. Cette double intervention pourrait modifier non seulement les modalités d'accès à l'information politique, mais aussi les conditions mêmes dans lesquelles les programmes sont construits, confrontés et jugés.

Trois interrogations pourraient structurer l'observation de la campagne de 2027. La première concerne les pratiques des équipes politiques : quelles tâches vont-elles effectivement confier à l'IA, et avec quelles procédures de contrôle et quelle transparence ? La deuxième porte sur la qualité de l'information : les comparateurs de programmes permettront-ils réellement aux électeurs de mieux comprendre leurs différences et d'évaluer leur impact ? La troisième question concerne les effets de ces informations sur les choix électoraux : l'utilisation de ces outils améliore-t-elle seulement les connaissances des électeurs, modifie-t-elle leur perception des candidats ou influence-t-elle leurs intentions de vote, notamment chez les indécis ?[8] À moyen terme, il conviendra de déterminer si l'IA peut améliorer le fonctionnement démocratique. Pour l'heure, on se contentera de déterminer si elle modifie la manière de préparer, de comprendre et de juger les propositions politiques.

Références

- Bárcena, S. A. et al. (2026), « Inteligencia artificial en los discursos de diputados y senadores en México », *Mexicans Against Corruption and Impunity*.
- Bromo, F., Gambacciani, P. & Pinto, L. (2026). « AI tools in Parliament: Analytical framework and empirical insights », *Parliamentary Affairs*.
- CEVIPOF (2026). *Baromètre de la confiance politique*, vague 17, février.
- Costello, T. H., Pennycook, G. et Rand, D. G. (2024). *Durably reducing conspiracy beliefs through dialogues with AI. Science*, 385, eadq1814.
- Derosier, J.P. (2026), *Numérique et démocratie. L'atout risqué d'une association de deux objets antagonistes*, LexisNexis, 130 p.
- Fitsilis, F. (2021). « Artificial Intelligence (AI) in Parliaments – Preliminary Analysis of the Eduskunta Experiment », *The Journal of Legislative Studies*, 27(4), p. 621-633.
- Fitsilis, F., von Lucke, J. & Gagnon, S. (2024). « Comparative Analysis of the Relevance and Priority for Artificial Intelligence Tools, Services and Open Questions in the Hellenic, Argentinian and Canadian Parliaments », *International Journal of Parliamentary Studies*, 4(2), p. 182-212.
- Fitsilis, F., von Lucke, J., De Vrieze, F., Mikros, G. et al. (2024). *Guidelines for AI in Parliaments*, Westminster Foundation for Democracy / Union interparlementaire.
- Fondation Jean-Jaurès & Agora des collaborateurs (2026). *Une feuille de route pour intégrer l'IA au travail parlementaire*, collection « Études », n° 04, avril 2026, Paris.

[8] Pour le savoir, il faudrait que les outils IA incluent des questions spécifiques à destination des usagers – comme le font certains instruments d'auto-positionnement politique, qui cherchent à connaître les préférences effectives des utilisateurs, afin de les comparer avec les suggestions que produit l'algorithme sur la base de leurs réponses à diverses questions.

- Hackenburg, K., et Margetts, H. (2025), « Persuading voters using human–artificial intelligence dialogues », *Nature*.
- Hartmann, J., Schwenzow, J., & Witte, M. (2023). The political ideology of conversational AI: Converging evidence on ChatGPT's pro-environmental, left-libertarian orientation. *arXiv preprint arXiv:2301.01768*.
- Koster, R., Balaguer, J., Tacchetti, A., Weinstein, A., Zhu, T., Hauser, O., ... & Summerfield, C. (2022). Human-centred mechanism design with Democratic AI. *Nature Human Behaviour*, 6(10), 1398-1407.
- Kreps, S., & Kriner, D. (2023). How AI threatens democracy. *Journal of Democracy*, 34(4), 122-131.
- Lin, H. et al. (2025). *Persuading voters using human–artificial intelligence dialogues*. Nature, 648, 394-401.
- Marie, Antoine (2026). *L'IA dans les élections municipales 2026 : des usages qui appellent un regard nuancé*. CEVIPOF, Sciences Po.
- Northern Ireland Assembly (2024). *Use of AI in Legislatures*, Research and Information Service briefing paper (NIAR 45-24), mai 2024.
- Pickering, S. D., Hansen, M. E. & Sunahara, Y. (2025). « Democracy by algorithm? Public attitudes towards AI in parliamentary decision-making in the UK and Japan », *Parliamentary Affairs*.
- POPVOX Foundation (2024). *Representative Bodies in the AI Era*, Vol. 1.
- Salvi et al. (2025), « Testing theories of political persuasion using AI », PNAS.
- Summerfield, C., Argyle, L. P., Bakker, M., Collins, T., Durmus, E., Eloundou, T., ... & Botvinick, M. (2025). The impact of advanced AI systems on democracy. *Nature Human Behaviour*, 9(12), 2420-2430.
- Suter, V., Ma, C., Pöhlmann, G. & Meckel, M. (2025). « When Politicians Talk AI: Issue-Frames in Parliamentary Debates Before and After ChatGPT », *Policy & Internet*, 17(3).
- Suvanto, M., McGlinchey, A., Barclay, P. J. & Wahde, M. (2026). *Detecting undisclosed LLM-generated content in parliamentary texts*, arXiv:2606.14209 (prépublication, juin 2026).
- Union interparlementaire (2026). *L'IA dans les parlements : études de cas* (octobre 2026) et *Scénarios d'utilisation de l'IA dans les parlements*.
- von Lucke, J. & Frank, S. (2024). « A few Thoughts on the Use of ChatGPT, GPT 3.5, GPT-4 and LLMs in Parliaments: Reflecting on the results of experimenting with LLMs in the parliamentarian context », *Digital Government: Research and Practice* (ACM), 6(2).

- Woolley, S. C., & Howard, P. N. (2018). *Computational Propaganda*, Oxford University Press.
- Woolley, S. C., & Howard, P. N. (2020), « Bots and Computational Propaganda », dans Social Media and Democracy (Persily & Tucker, dir.), Cambridge UP.

Sites internet :

- *France Équilibre 2032* : https://www.france-equilibre-2032.fr
- *IA Candidats 2027* : https://www.ia-candidats-2027.fr
- *wahl.chat*, comparateur électoral allemand : https://wahl.chat

Déclaration d'intérêts *: les dispositifs IA Candidats 2027 et France Équilibre 2032 sont édités par Digital Mate, dirigé par Jérôme Coutou, qui contribue à cette note. Ils constituent des illustrations exploratoires, sans validation scientifique indépendante de leurs résultats ni mesure de leurs effets électoraux.*

Direction de publication : Anne Muxel
Édition : Florent Parmentier
Révision éditoriale et mise en forme : Marilyn Augé
Infographie : Flora Chanvril
Communication et contact presse : Katia Jouffre Lafargue

Pour citer la note :
COSTA (Olivier) & COUTOU (Jérôme), « L'irruption de l'IA dans l'élection présidentielle de 2027 : De la construction des programmes à leur évaluation par les citoyens », *Note de recherche du CEVIPOF*, Collection ENEF Élection présidentielle 2027, n°2, novembre 2026, 12 p.
© CEVIPOF, 2026 Olivier Costa & Jérôme Coutou